



8 octobre 2021

## Communiqué de presse

### TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES :

#### UNE HAUSSE TRES ATTENDUE DU SEUIL ELIGIBLE A UN TARIF FIXE !

Publié au Journal Officiel ce vendredi 8 octobre, l'arrêté tarifaire étendant à 500kWc le « guichet ouvert » (tarif fixe subventionné) satisfait grandement la profession agricole.

Cette remontée des seuils d'appel d'offres de 100 à 500 kWc est le fruit d'un travail de deux ans avec nos partenaires de l'énergie avec qui nous avons porté cette demande depuis la mobilisation «place au soleil» engagée par Sébastien Lecornu en 2018. La profession agricole s'étant fortement mobilisée, nous avons pu créer, aux côtés des pouvoirs publics, un groupe de travail spécifique à l'agriculture et au photovoltaïque. Un groupe qui s'est pérennisé tant le travail avec les instances publiques est essentiel pour maintenir et accentuer le rôle des agriculteurs en tant qu'acteurs de la transition énergétique de demain.

En effet, ces dernières années, la baisse considérable des tarifs et la complexité des dispositifs ont exclu, de fait, les agriculteurs des appels d'offres de rachat d'électricité. Des projets agricoles certes plus chers au démarrage, car réalisant moins d'économies d'échelle que les grands développeurs ; mais porteurs de nombreuses externalités positives.

Grâce à l'engagement des agriculteurs, 13 % du parc photovoltaïque est agricole, réparti sur plus de 10 000 bâtiments, ce qui permet de lutter efficacement contre l'artificialisation des terres. En plus de répondre à des objectifs environnementaux, la production de cette énergie décarbonée représente un enjeu économique pour les agriculteurs en leur assurant un complément de revenu. Enfin, elle répond à des enjeux de développement, d'aménagement et de solidarité à l'échelle des territoires.

La remontée de ce seuil, mais également l'ouverture à l'autoconsommation individuelle et collective, redonnera la possibilité aux agriculteurs de porter de nouveaux projets leur permettant, de produire une énergie décarbonée au cœur des territoires, avec un tarif suffisant fixé sur 20 ans.

La FNSEA salue cette avancée âprement argumentée et négociée et invite tous les agriculteurs à reconsidérer leurs projets à l'aune de ces dispositifs qui sont porteurs de dynamique pour notre secteur.

Contact presse : Christine Claudon – 07 60 47 44 52